

Le schéma - simplifié - de la procédure d'autorisation, de remboursement et de fixation du prix d'un médicament.

Définir le prix d'un médicament est le résultat d'une équation complexe dans laquelle plusieurs intervenants, privés et publics, entrent en jeu à des stades divers. Notre schéma* retrace le processus qui part de la proposition d'une entreprise pharmaceutique pour aboutir au verdict d'une autorité décisionnaire. En dernier lieu, le prix est fixé par le Comité économique des produits de santé (CEPS), organisme interministériel où sont représentés le ministère de la Santé, le ministère de l'Industrie, le ministère de l'Économie et des Finances, et l'Assurance maladie.



* d'après un schéma de la Cour des comptes

Lire aussi...

Le prix des nouveaux médicaments, en théorie et en pratique
(sur apivia-prevention.fr) pour compléter la lecture de cet article.

POUR ALLER PLUS LOIN

- A propos de l'Autorisation de mise sur le marché